



EPREUVE : Escort RallySpécial

VISA ASAF N° : 54

DATE : 10 et 11 septembre 2022

ORGANISATEUR : Hainaut Motor Club

N° D'ENTREPRISE : 820.136.87

ADRESSE SECRETARIAT – DIRECTION DE COURSE:

Chapiteau dans le paddock du circuit de Chimay, rue du Grand-Prix des Frontières à 6460 Chimay.

CoordonnéesGPS: 50.055628, 4.305029

Placez vos véhicules d'assistance et de course dans le parc d'assistance rue du Grand-Prix des Frontières avant de vous présenter au chapiteau.

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

REGLEMENT PARTICULIER

AVERTISSEMENT !!!

Depuis le 1^{er} janvier 2021, dans **TOUTES LES DIVISIONS CHRONOMETREES** (sauf AC/KC et slalom) de toutes les épreuves où la vitesse est l'élément de classement prépondérant, certains équipements sont imposés aux concurrents et aux véhicules.

Pour les détails et les explications, veuillez lire l'ASAF News Letter publiée à ce sujet, le 23 décembre 2020 sur le site Internet ou sur la page Facebook de la Fédération.

http://www.asaf.be/news/asafnews/2020/equipements_securite_2021.pdf

!!!! NOUVEAU (ANL du 28 juillet 2022) :

IMPORTANT : Des vêtements recouvrant totalement les bras et les jambes seront obligatoires en **Divisions Histo-Démo ou Access, pour le ou les occupants du véhicule, en RA, RS, HRF, Slaloms, C. de C./Sprints** et pour les pilotes (pas les passagers) en MH/SpH, HRS. Ce vêtement sera aussi ininflammable que possible (tissus ou matières synthétiques prohibés).

Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19

Toutes les mesures liées au Covid-19, présentes ou à venir, reprises ou non dans ces textes, décidées par l'ASAF ou par les Autorités compétentes, font partie intégrante du présent règlement particulier.

Il vous appartient donc de vous y conformer et de vous tenir au courant de l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de ces mesures en suivant les informations officielles publiées par l'ASAF ou par les autorités civiles.

Les dispositions y relatives, reprises dans les règlements particuliers d'épreuves, seront libellées en MAUVE.

Voir le dernier protocole établi, sur le site www.asaf.be.

I. TIMING

07/08/2022		Parution du Règlement Particulier.
07/08/2022		Date de début des engagements
04/09/2022	20h00	Clôture des inscriptions
05/09/2022	20h00	Attribution des numéros.
05/09/2022	22h00	Affichage de la liste des engagés sur la page Facebook de l'évènement.
TIMING DU 9/09 POUR LES PARTICIPANTS A SHAKEDOWN (FACULTATIF)		
09/09/2022	13h00	Ouverture du secrétariat ShakeDown au café 'la Boiserie' Grand-Place 9 à 5690 Momignies. Les instructions pour le retrait des documents (road-book concurrents et assistance, numéros, etc.) ainsi que celui du numéro qui a été attribué, seront envoyées par mail à chaque équipage. SHAKEDOWN : Un ShakeDown préalable sera organisé dans les conditions prévues par l'Art.16 du R.P.R. N.B. : il est à noter que le ShakeDown ne fait pas partie intégrante de l'épreuve; il n'entre donc pas dans le timing de celle-ci.
	15H00	Fin absolue des reconnaissances et début du ShakeDown
	17h00	Fermeture du secrétariat, des VA et des VT ShakeDown
	19h00	Fin du ShakeDown
10/09/2022	08h00	Ouverture du secrétariat Les instructions pour le retrait des documents (road-book concurrents et assistance, numéros, etc.) ainsi que celui du numéro qui a été attribué, feront l'objet d'une parution sur le site ou le FB de l'organisateur ou seront envoyées par mail à chaque équipage.
10/09/2022	08h30	Début des reconnaissances.
10/09/2022	10h00	Ouverture des VT.

		Ordre de passage: l'heure sera précisée par mail après l'attribution des numéros. Les heures de présentation seront également transmises via les réseaux sociaux.
10/09/2022	15h00	Fermeture du secrétariat
10/09/2022	16h30	Clôture des VT
10/09/2022	17h00	Fin absolue des reconnaissances
10/09/2022	17h00	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés.
10/09/2022	17h00	Ouverture du parc fermé de départ.
10/09/2022	19h00	Départ de la première spéciale show sur le circuit de Chimay.
10/09/2022	20h45	Départ de la deuxième spéciale show sur le circuit de Chimay.
11/09/2022	08h00	Départ de la première voiture pour la 1 ^{ère} boucle
11/09/2022	11h20	Départ de la première voiture pour la 2 ^{ème} boucle
11/09/2022	14h40	Départ de la première voiture pour la 3 ^{ème} boucle
11/09/2022	18h00	Départ de la troisième spéciale show sur le circuit de Chimay.
11/09/2022	19h30	Départ de la quatrième spéciale show sur le circuit de Chimay.
11/09/2022	19h33	Arrivée de la première voiture.
		60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent: <u>affichage des résultats officiels</u> 30' après l'affichage des résultats finaux : <u>affichage des résultats OFFICIAISES</u> 30' après l'heure de l'officialisation du classement final : <u>Publication des résultats par affichage et édition via les réseaux sociaux.</u>

Art. 1. Organisation

L'ASBL Hainaut Motor Club Organise, les 10 et 11 septembre 2022 l'**Escort Rally Spécial**, 4ème édition. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

- Directeur de course:	Alain Jauquet	Lic ASAF n° 300
- Directeur de course adjoint:	Nicolas Jauquet	Lic ASAF n° 302
- Directeur de course adjoint:	Florian Jauquet	Lic ASAF n° 296
- Directeur de course adjoint:	Steve Jauquet	Lic ASAF n° 301
- Directeur de la sécurité:	Laurent Deleersnijder	Lic ASAF n° 360
- Directeur de la sécurité adjoint :	Arnaud Hardy	Lic ASAF n° 352
- Secrétaire du meeting :	Didier Vanesse	Lic ASAF n° 356
- Responsable Parc Fermé 1 :	Sophie Dehu	Lic ASAF n° 361
- Responsable Parc Fermé 2 :	Renaud Ferrière	Lic ASAF n° 363

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- **Collège des Commissaires Sportifs**

Président : Walbreçq Laurent	Lic ASAF n° HT22
Membres : Barthélémy José	Lic ASAF n° NA922
Kroner André	Lic ASAF n° BT147

- **Collège des Commissaires Techniques**

Président : Gilbert George	Lic ASAF n° NA973
Membres : Franckx Bastien	Lic ASAF n° HT236
Libois Didier	Lic ASAF n° NA863
Deneufbourg Patrick	Lic ASAF n° HT226
Deneufbourg Franz	Lic ASAF n° HT241
Liemans Katia	Lic ASAF n° NA902
Secrétaires : Catoul Marie-Luce	Lic ASAF n° NA964
Geerts Elodie	Lic ASAF n° NA921

- **Inspecteur "Sécurité "**

Limboung Eddy	Lic ASAF n° HT311
---------------	-------------------

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- Relation concurrents : Ombelet Kathleen	Lic ASAF n° HT353
---	-------------------

- Relation concurrents: Toubeau Jean-Claude	Lic ASAF n° tbd
- Responsable Shakedown tbd	Lic ASAF n° tbd
- Chef de Sécurité Shakedown tbd	Lic CAS n° tbd
- Responsable EC show tbd	Lic ASAF n° tbd
- Chef de Sécurité EC show tbd	Lic CAS n° tbd
- Responsable EC1 Luc Joniaux	Lic ASAF n° 357
- Chef de Sécurité EC1 Michaël Joniaux	Lic CAS n° 20269
- Responsable EC2 Alain Delaunois	Lic ASAF n° 661
- Chef de Sécurité EC 2 Sandrine Dacquin	Lic CAS n° 20723
- Responsable EC3 JP Deleersnijder	Lic VAS n° 1083
- Chef de Sécurité EC 3 Ludo DeKeizer	Lic VAS n° 1504
- Responsable EC4 Louis Modave	Lic ASAF n° 653
- Chef de Sécurité EC 4 Frédéric Gobeau	Lic CAS n° 22200

Secours médicaux

- Equipe médicale : CRS
- Ambulances : DAM Ambulances Nombre : 5

III MODALITES GENERALES

Art. 2. Eligibilité

L'Escort Rally spéciale est une épreuve de type B, disputée en deux étapes. Cette épreuve ne compte pour aucun championnat.

Art. 3. Admission des véhicules

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions PH Classic et PH S/R. (**uniquement Ford Escort MK1, Mk2 et MK3**)
- Elle accueillera également ceux de la Division Histo-Démo (**sur Ford Escort uniquement également**)

Art. 4. Description du parcours

- **Shakedown facultatif : vendredi 09 septembre**
De 15h à 19h.
- **1ère étape : samedi 10 septembre**
 - 1 spéciale show d'une longueur de 2,6 km à parcourir deux fois le samedi à 19h et 20h45. (75% non revêtu)
- **2ème étape : dimanche 11 septembre**
3 boucles identiques d'une longueur de 78,9 Km avec 4 étapes de classement :
 - EC 1 : 13.7 Km (100 % asphalte)
 - EC 2 : 7 Km (100 % asphalte)
 - EC 3 : 5.7 Km (100 % asphalte)
 - EC 4 : 12Km (99 % asphalte)

A la fin de la troisième boucle: troisième et quatrième passages dans la spéciale show d'une longueur de 2,6 km.

Les concurrents de la Division Histo-Démo parcourront la totalité des "Étapes", boucles et ES de l'épreuve. Ils prendront le départ de la première étape (prologue) avant les concurrents des autres divisions et Ils prendront le départ de la deuxième étape après les concurrents des autres divisions.

Art. 5. Engagement

5.1. Procédure

De préférence: engagement en ligne **sur le lien suivant : <https://forms.gle/x1hdFJQHnsEGu1KS6>**
+ le document « Copies des licences » de l'équipage, ainsi que les demandes éventuelles de TP par e-mail à info.escort.rally.special@gmail.com

Ou

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la **fiche des "Vérifications" adéquate**, du document « Copies des licences » de l'équipage, ainsi que des demandes éventuelles de TP pourra parvenir, par voie postale à **Christophe Jacob, 19 rue de Falemprise ,5630 Silenrieux, Belgique.**

Ou

Vous pouvez envoyer votre engagement **correctement rempli en format PDF** par E-mail à

- **Au plus tôt le 07 août 2022 et au plus tard, le 4 septembre 2022 avant 20H00.**

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

N.B. : Les personnes qui ont rentré un formulaire de pré-inscription et payé l'acompte seront prioritaires jusqu'au 18 août 2022. Passé cette date, plus aucune priorité ne sera accordée.

Le montant du **droit d'engagement** devra **OBLIGATOIREMENT** être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt **avant ces mêmes dates et moments**.

(Attention aux délais bancaires).

Banque : BELFIUS. IBAN: **BE76 0689 3316 6295**. BIC: GKCCBEBB.

Adresse de la banque : 9 Rue 't Serstevens, B 6530 Thuin.

Nom du compte : Escort RallySpécial.

Communication obligatoire : Nom Pilote - Nom Copilote - Catégorie (PH, SR ou DEMO)

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ces délais, il ne sera PLUS possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription

5.2. Copies des licences

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et co-pilotes) sont **impérativement tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document dénommé « Copie des licences », reprenant les photocopies de leurs licences (ASAF/VAS/RACB/Nat./Int. Etrangère), en cours de validité (càd année 2022). **Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité !**

Ce document peut être envoyé par e-mail à info.escort.rally.special@gmail.com

5.3. LICENCES - TITRES DE PARTICIPATION 1-JOUR (TP)

La licence nécessaire pour participer, doit avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS(!) et être en cours de validité.

(!) : La licence "R" émise par la VAS n'est pas acceptable pour des épreuves de ce type. Dès lors, un TP-L, sera nécessaire pour remplacer cette licence.

Tous les concurrents ne disposant pas d'une licence donnant droit à leur participation (ASAF/VAS suffisante et en cours de validité) pourront solliciter un TP.

Les Informations concernant le demandeur, l'agrément du Médecin généraliste traitant et, pour les 45 ans et plus, l'agrément du Médecin Cardiologue **(ces formalités médicales ne sont pas exigées pour le TP L)** seront fournis à l'organisateur.

Les **formulaires de demande** de TP portant le **numéro 1** (pour les pilotes RACB) et/ou **2** (pour tous les autres concurrents belges), joints au présent règlement, dûment complétés, seront annexés à la demande d'engagement et renvoyés en même temps que celui-ci, à l'organisateur, accompagné des documents repris ci-dessous :

- Mention de l'expérience et justificatifs si la demande concerne un niveau A3
- Copie du permis de conduire s'il s'agit d'une demande de TP A4

Tous ces documents devront impérativement être rentrés en même temps que l'engagement. Le montant (50€/15€) correspondant au prix du type sollicité (TPA4-A3-B/TPL) sera payé en même temps que l'engagement sur le compte repris ci-avant.

ATTENTION :

-Une fois la demande de "TP" introduite auprès de l'organisateur, il ne sera plus possible d'en récupérer le paiement, sauf en cas de non-participation dûment justifiée ou d'annulation de l'épreuve (Voir art. 2.3. du RPR).

- Si un concurrent s'est inscrit avec un "TP", il doit participer à l'épreuve avec ce même "TP" (aucune licence annuelle ne sera acceptée en remplacement pour l'épreuve concernée) à défaut de quoi, le concurrent perdra, de plus, le montant de son engagement.

CONCURRENTS ETRANGERS

L'épreuve étant reprise au calendrier OPEN (ENPEA), les licenciés porteurs d'une licence Nationale/Internationale étrangère et ayant reçu l'autorisation* de leur ASN de participer à l'épreuve, seront admis au départ sous le couvert de leur seule licence étrangère.

*L'autorisation peut être permanente et générale (reprise sur la licence elle-même) ou ponctuelle et expresse (document officiel séparé).

Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.

5.4. Nombres maximaux d'engagés

A) Divisions obligatoires

Le nombre de participants est limité à 120 en ce qui concerne le cumul des Divisions PH Classic et PH S/R

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes **24** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les **120** équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

B) Division facultative

Le nombre de participants est limité à 20 en ce qui concerne la Division "Histo-Démo" (Voir Art. 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisées dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée ici.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes **4** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les **20** équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (IMPORTANT : Voir Art. 5.1 et 5.2 du RPR).

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 140.

Remarque importante

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé (140), repris ci-dessus.**

C) Ordre des départs

Les concurrents inscrits dans les Divisions PH **Classic et SR** seront numérotés de **1 à 120 ou plus**.

Ils pourront être mélangés dans l'ordre des départs selon leur niveau de performance présumé mais les concurrents de la catégorie PH/SR porteront, outre leur numéro, un signe distinctif, indicateur de leur Division.

Ceux de la Division **Histo-Démo**, à partir de **301** (voir Art.5.7. ci-après)

D) ShakeDown (vendredi 9 août à 15h00 – Facultatif – Voir Art. 16 du RPR)

Dispositions particulières relatives aux "ShakeDown ASAF"

- Le ShakeDown ne fera l'objet d'aucun chronométrage ni d'aucun classement. Aucun système de prise de temps ne pourra être installé sur le site;
- Il sera exclusivement réservé aux concurrents régulièrement et complètement inscrits à l'épreuve;
- Les concurrents qui veulent y prendre part, doivent s'y inscrire en même temps qu'à l'épreuve, via le formulaire fourni par l'organisateur;
- Il devra avoir lieu en dehors du timing de reconnaissance;
- Il ne pourra se dérouler sur un tronçon faisant partie de l'itinéraire chronométré de l'épreuve (ni en sens inverse si le retour au départ s'effectue par le tronçon fermé)
- Les véhicules devront, préalablement, avoir satisfait à une V.A. et à une V.T. sommaires (Identification des participants, contrôle de leurs licences, identification de la voiture, contrôle de ses documents de bord, de ses éléments de sécurité...;
- Ces équipages et véhicules seront également soumis, d'autre part, aux V.A. et V.T. traditionnelles de l'épreuve, comme les autres concurrents.
- L'équipage participant devra porter obligatoirement l'équipement personnel requis pour participer à l'épreuve pour la catégorie dans laquelle il est inscrit. Tout manquement à ce niveau sera passible de sanctions pouvant aller jusqu'au refus de départ de l'épreuve tutélaire;
- L'assistance, lors du ShakeDown se fera exclusivement dans la zone prévue à cet effet et selon les modalités de protection de l'environnement, en vigueur à l'ASAF;
- Le prix de la participation est de **120 €**;

NB: Si le nombre d'engagements payés pour le ShakeDown ne s'élève pas au **8/09/22** à un minimum de **10** unités, le ShakeDown sera annulé et les sommes versées seront intégralement remboursées.

5.5.Frais d'inscription. (Voir Art. 3.11, du RSG des Prescriptions ASAF)

- Le paiement du droit d'engagement se fera **UNIQUEMENT** par virement bancaire **et ce, pour un seul équipage.**
 - **Le paiement, en espèces, au secrétariat, la veille de l'épreuve, est dorénavant interdit. Il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place.**
 - Le virement précisera clairement les noms de l'équipage. Pour rappel : le **premier pilote** est considéré comme étant le concurrent, donc le seul ayant droit sur l'engagement quel que soit l'origine du virement des droits de participation.
 - En cas de non-respect de cette procédure l'équipage concerné perdra le bénéfice de son engagement. Il sera remboursé et devra repayer dans les formes pour être enregistré, s'il reste des places disponibles !
 - Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.
- Le droit d'engagement pour les concurrents PH et SR s'élève à **400 €.**
 - Le droit d'engagement pour les concurrents DEMO s'élève à **360 €.**
 - Le droit d'engagement pour le Shake down s'élève à **120 €.**

La publicité de l'organisateur sera positionnée comme suit:



- Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits seront **majorés de 25%**, soit un total de 500 € pour PH et SR et 450 pour DEMO (Voir art. 5 du RTG).
- La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation doit être ajouté au virement reprenant ledit droit et celui, éventuel, du TP sollicité.

5.6. Remboursements

1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- b) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

2. Remboursement en cas d'annulation

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.

Attention : l'annulation intervenue à la suite des directives édictées pour lutter contre la crise sanitaire Covid19 n'est pas assimilée à « un cas de force majeure » étant entendu qu'elle n'est pas imprévisible ni inattendue. Les sommes versées par les concurrents aux organisateurs, leur seront donc, en pareil cas, intégralement remboursées.

- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
 - Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.
- ### 3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.5 du RSG – IMPORTANT)
- Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait

prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure (à justifier**)** DOIT signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax, SMS ou mail, autorisés) et ce, avant la fin de la période d'inscription à droits simples, reprise ci-dessus.

A cette seule condition, il se verra :

- a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

** En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.

5.7. Attribution des numéros (voir Art. 7, du RPR)

L'attribution des numéros de départ aura lieu le 5 septembre 2022 à 22h00. La liste numérotée sera affichée dans la foulée sur la page Facebook du Hainaut Motor Club.

Téléphone : 0498/762978 (Loquet Stéphane).

Art. 6. Reconnaissance – Ravitaillement – Assistance - **Super Rallye Integral**

A) Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)

La reconnaissance du parcours devra se faire UNIQUEMENT, le samedi 11 septembre de 08h30 à 17h00. Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur.

Cette reconnaissance sera organisée pour les concurrents de la Division Histo-Démo endéans le même timing et selon la réglementation en vigueur pour les autres Divisions.

A méditer : A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaitances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes.

Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait-ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, AVANT, pendant et APRES le timing autorisé. Leurs jugements, entérinés par les Commissaires sportifs présents à l'épreuve, seront sans appel.

N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

Identité et attributions des juges de faits :

Loquet Stéphane, Laurent Deleersnijder, Arnaud Hardy.

B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4, du RPR)

Station officielle: Total-énergies, 43 rue Chantrenne à Momignies Assistance (voir Art. 14 du RPR).

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits autorisés par le roadbook. (Rue du Grand Prix des Frontières à Chimay).

Il est donc clairement entendu qu'en dehors des zones d'assistance délimitées par les panneaux idoines ou en dehors de certains tronçons de liaison déterminés par l'organisateur (voir Road – Book), seules, des réparations ou mises à niveau effectuées par les membres de l'équipage, utilisant du matériel ou des produits embarqués et avec les moyens du bord, seront autorisés (sauf ravitaillements en air, eau, huile, carburant, auprès des stations-service autorisées par le règlement particulier de l'épreuve).

ATTENTION : Tout embarquement de carburant à bord de la voiture dans des bidons mobiles est INTERDIT.

En cas d'infraction à ces règles, la mise hors course sera immédiatement prononcée.

c) !!! NOUVEAU A L'ASAF : Le super Rallye Intégral (facultatif)

Par dérogation obtenue auprès du Conseil d'administration de l'ASAF, les concurrents ayant abandonné en cours d'épreuve (et non plus seulement lors du prologue de la 1ère étape), pourront si cela leur est possible, réintégrer la course **au départ de l'une des boucles** suivantes, après avoir obtenu l'aval conjoint de la Direction de Course, de la Commission Technique et de la Commission sportive de l'épreuve.

Ils pourront, ainsi, poursuivre la course et être repris à son classement final, pour autant qu'ils terminent l'épreuve et rentrent au parc fermé final.

Ceci signifie que la dernière boucle devra se dérouler sans encombre, plus aucun redépart ne pouvant avoir lieu après le départ de la dernière boucle.

Pour chacune des EC non parcourues ou non terminées par eux, le plus mauvais temps

« normal » réalisé dans leur Division/Classe, majoré de 5 minutes, leur sera attribué.

IV CENTRE DE L'EPREUVE (voir plan d'accès)

Art. 7. Parc fermé (voir Art. 15.1, du RPR)

Situation du parc fermé de départ : **Rue du Grand-Prix des Frontières, circuit de Chimay à 6460 Chimay.**

Art. 8. Vérifications techniques (voir Art. 3, du RPR)

Les VT sommaires préalables au Shake Down se dérouleront sur la Grand-Place de Momignies à partir de 13h jusqu'à 17h.

Les VT préliminaires générales, auxquelles seront soumises **TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions**, auront lieu le 11 septembre 2021 à partir de 10 heures, suivant l'heure indiquée sur le document qui vous sera préalablement transmis par mail et également édité sur le site internet ou le FB de l'organisateur.

Emplacement : Dans les paddocks du circuit de Chimay, **Rue du Grand-Prix des Frontières à 6460 Chimay.**

Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : Dans les paddocks du circuit de Chimay, **Rue du Grand-Prix des Frontières à 6460 Chimay.**

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors de la compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : Dans les paddocks du circuit de Chimay, **Rue du Grand-Prix des Frontières à 6460 Chimay.**

Art. 9. Vérifications administratives

Il est impératif que les engagements rentrés soient complets, en ce compris la copie des licences pilote et co-pilote. Tout engagement incomplet sera considéré comme nul.

RAPPEL

Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division "HISTO - DEMO" doit avoir atteint l'âge de **18 ans**.

Aucune dérogation ne sera accordée, même en cas de filiation entre le conducteur et son co-équipier.

D'autre part, aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Toute modification de l'engagement devra impérativement être communiquée par e-mail loquet@scarlet.be, **AVANT le vendredi précédant immédiatement l'épreuve (avant-veille), à 12h00**. En cas de modification relative à l'identité de l'un des concurrents, un engagement complet dûment signé par les 2 participants sera impérativement renvoyé endéans ce délai (sauf cas exceptionnel, dont la justification sera laissée à l'entière appréciation de l'organisation).

Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

Les VA préalables au Shake Down (organisé dans les conditions prévues par l'Art. 16 du présent R.P.R.) se dérouleront au café 'La Boiserie', Grand-Place 9 à 5690 Momignies le vendredi 9/09/22 à partir de 13h jusqu'à 17h.

Les VA de l'épreuve, elle-même, auxquelles seront soumises **TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions**, auront lieu le samedi 10/09/22 à partir de 8h30, suivant l'heure indiquée sur le document préalablement transmis par mail et le FB du Hainaut Motor Club.

Emplacement: Chapiteau dans le paddock du circuit de Chimay, rue du Grand-Prix des Frontières à 6460 Chimay.

L'organisation des Vérifications Administratives et celle de la distribution des Road-books sont laissées à l'appréciation des organisateurs. Les concurrents inscrits en seront informés par e-mail.

Les Commissaires Sportif procéderont au contrôle des documents ((Licences + permis de conduire + cartes identité + certificats divers). Un contrôle systématique n'est pas indispensable. Il pourra être remplacé par des contrôles aléatoires qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaitances comprises), l'équipage tiendra donc, en permanence, ses documents à disposition des officiels (Licences + permis de conduire + cartes identité + certificats divers).

V. DOTATION

Art. 10. Proclamation des résultats – Remise des trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage (Voir art. 12 ci-après) de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.
- Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le lundi qui suit la manifestation, au plus tard à 17h00
- Après officialisation et selon le timing repris au point I du présent règlement, une cérémonie pourra rassembler les participants et le public, selon les protocoles sanitaires éventuels en vigueur à ce moment.
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le 11 septembre 2022 juste après l'arrivée sur le podium près du pc course.
- Destrophées seront distribués **successivement**, comme suit :
 - 3 premiers de la catégorie PH-SR
 - 3 premiers de la catégorie PH -Classic
 - 3 premiers concurrents équipés d'un moteur Pinto.

VI. POINTS DE CONTACT

Art. 11. Permanences

- Jusqu'au 10 septembre 2021 à 22 Heures: Christophe Jacob,
christophe@c-jacob.com 19 rue de Falemprise, 5630 Silenrieux, Belgique Tel : +32475668470
- A partir du 11 septembre 2021 à 8 Heures: Vanesse Didier, +32 496 93 61 23
Rue du Grand-Prix des Frontières, circuit de Chimay à 6460 Chimay.

Art. 12. Tableau d'affichage

PC course: **Rue du Grand-Prix des Frontières, circuit de Chimay à 6460 Chimay.**

VII. DIVERS

- A) Panonceaux "assistance" au chalet "Welkom"
- B) Programmes en vente à l'entrée du circuit.
- C) Restauration, Hôtels. Sur demande à christophe@c-jacob.com

VIII. APPROBATIONS

Art. 13.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

Art. 14.

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le règlement a été approuvé par :

- Bernard HAYEZ (Lic. ASAF n° 1) pour la CSAP. Hainaut et le Secrétariat de l'ASAF, en date du 9 Août 2022
- Puissant Jean-Claude (Lic. ASAF n° 957) pour le GT Rallyes ASAF, en date du 08 août 2022

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

Limbourg Eddy (Lic. ASAF n° 311), en date du 4 juillet 2022

Club organisateur : Hainaut Motor Club Epreuve : Escort Rally Special Date :10 et 11 septembre 2022	N°
Bulletin d'inscription à renvoyer du 7/08/22. au 4/09/22 à Christophe Jacob, 19 rue de Falemprise, 5630 Silenrieux, Belgique. Ou utilisez le formulaire online -> https://forms.gle/x1hdFJQHnsEGu1KS6	

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION					PARTICIPE AU :	
Engagement reçu le : / /	Paieement reçu le : / /	Div. :	Cl. :	Ordre de réception :	<input type="checkbox"/> Chal.-B.-Thiry <input checked="" type="checkbox"/> Shake Down	

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)							
Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Né(e) le : / /		Adresse :				N° :	
Code postal :		Localité :					
<input type="checkbox"/> Accepte <input type="checkbox"/> n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.							
Si nous devons vous contacter :		N° Tél/ GSM :		E-mail :			
ASAF		VAS			N° Licence	Type	Ecurie
<input checked="" type="checkbox"/>	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV					

COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)							
Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Né(e) le : / /		Adresse :				N° :	
Code postal :		Localité :					
Si nous devons vous contacter :		N° Tél/ GSM :		E-mail :			
ASAF		VAS			N° Licence	Type	Ecurie
<input checked="" type="checkbox"/>	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV					

VEHICULE :	Marque et Type:	Moteur (pinto, bdg, YB,...):	Plaque N° :
Année de construction :	N° de Châssis :		Cylindrée : cc
Compagnie d'assurance :		Police N° :	

DIVISION	CLASSE	Lic. A3 min. pour piloter en :	Classes : 3 / 6 / 7 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 et PH S/R (*)
		Lic. A4 min. pour piloter en :	Classes : 1 / 2 / 4 / 5 / 8 et PH (*)
		Lic. B min. pour copiloter en :	Classes : Toutes sauf Histo-Démo où la licence « L » est suffisante
		Lic. L min. pour piloter ou copiloter en :	Classes : Histo-Démo (*)

(*) voir Prescriptions Sportives ASAF – Règlement Particulier Rallyes pour les cylindrées maximales et dates de références

R.G.P.D.	Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra être enregistrée !
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à	le / /	(Faire précéder les signatures de la mention « Lu et approuvé »)
Signature du pilote		<input type="checkbox"/> Vu que je ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour conduire le véhicule engagé, je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance. Signature du copilote

Epreuve : Escort Rally Spécial	N°
Date : 10 et 11 septembre 2022	

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.
Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

PILOTE/CONDUCTEUR

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature						
..... / « »							
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

COPILOTE/PASSAGER

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature						
..... / « »							
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

VOITURE

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cyl.	Div.	Cl.
			cc		
Moteur (pinto, honda, bdg,...)	Compagnie d'assurance :	Police n° :			

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV	Fixations des roues	
Pare-brise feuilleté	Fonctionnement des freins	
Eclairage	Anneaux de remorquage	
Documents de bord	Autocollants ASAF	
Réservoir d'essence	Passeport ASAF PH N°	
Canalisation d'essence	Vêtements (Combinaison)	
Tôle pare-feu avant/arrière	Divers :	
Arceau de sécurité	Divers :	
Ceintures de sécurité / Harnais	Conformité de classe	
Batterie	Conformité de division	
Extincteur	Challenge B. Thiry (à vérifier)	<input type="checkbox"/>
Appui-tête	(Modifier éventuellement la liste des engagés)	
Casque / HANS	EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres	COMMISSAIRE TECHNIQUE	
Rétroviseurs Ext. / Int.	Licence N° :	
Ornement extérieur	Nom/Cachet :	
Echappement	SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :	
Protections des tuyauteries		
Poids		
Elargisseurs de voies		
Pneumatiques		

Copies de vos licences "sportives" 2022

N°

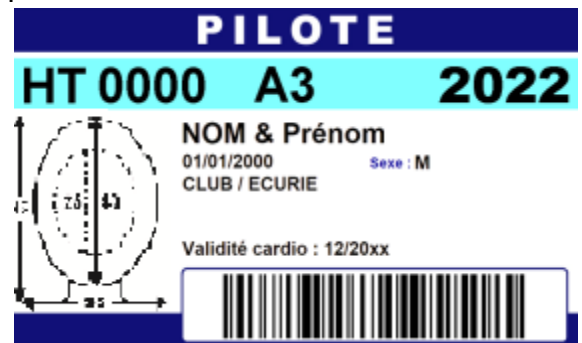
Pilote :

- Je possède une licence RACB.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je ne possède pas de licence.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2022

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :



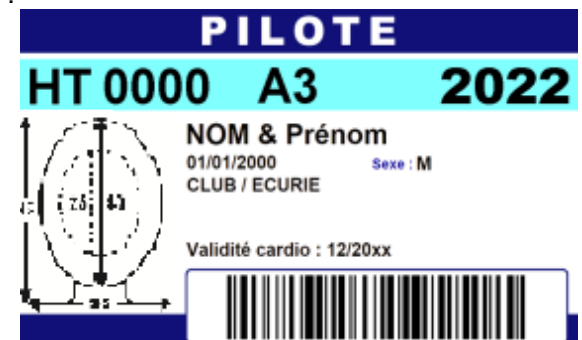
Copilote :

- Je possède une licence RACB.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je ne possède pas de licence.**
Je sollicite un « TP ». Le formulaire est dûment complété et joint à mon engagement. Le virement du droit y afférent a été exécuté, sur le compte de l'organisateur.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2022

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :




Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport éventuelles ;
- Licences et autorisation* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances

* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Formulaire 1 : Demande d'un titre de participation (Uniquement pour les titulaires d'une licence RACB valide en 2022)

 <p>Association Sportive Automobile Francophone</p>	<p>A payer en même temps que le droit d'engagement A renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité.</p> <p>-----</p> <p>Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant de l'année 2022, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAF, pourront comptabiliser, aux Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP-.." pour autant qu'ils communiquent le résultat y obtenu, au secrétariat de l'ASAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.</p>	<p>Réservé au secrétariat de l'ASAF</p> <p>N° 2022</p> <table border="1" style="width:100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> </tr> </table> <p>N° du T.P. pour l'épreuve :</p> <table border="1" style="width:100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width:33%;"></td> <td style="width:33%;"></td> <td style="width:33%;"></td> </tr> </table>							
<p>Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be</p>									

Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES

Nom de l'épreuve :	Date :
--------------------	--------

Type de TP souhaité	<input type="checkbox"/> TP-L (15 €)			<input type="checkbox"/> TP-B (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A3 (50 €)	
Expérience requise*	NON			NON	OUI*	OUI*	

Agrément médical éventuel = Lic. RACB	Numéro de licence :	*Voir expériences requises dans le cadre situé au verso du présent formulaire.				
	<table border="1" style="width:100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> </tr> </table>					

Province :		Je possédais une licence ASAF l'année précédente ou avant :	OUI / NON				
Nom :	<table border="1" style="width:100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> </tr> </table>						
Prénom :			Sexe : <input type="checkbox"/> H <input type="checkbox"/> F				
Rue :			N° : <input type="checkbox"/> Bte : <input type="checkbox"/>				
Pays :	C.P. :	Localité :					
Né(e) le :	- / -	Nationalité :	Permis de conduire : OUI / NON				
Téléphone fixe :	/	GSM :	/				
E-mail :							

Age minimum : 18 ans.

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

- (1) l'ASAF et les CSAP ;
- (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
- (3) le ou les organisateurs de la manifestation ;
- (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
- (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
- (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
- (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- a. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- b. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- c. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- d. **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours :** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.

J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la **déclaration relative à la vie privée** et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère.

La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be

Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

J'atteste sur l'honneur être **apte à la pratique du sport automobile**/karting**** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote**/co-pilote**.

(** Biffer éventuellement les mentions inadéquates)


Signature du demandeur, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Fait à, le/...../.....

ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE	<i>Sans objet vu la possession d'une licence annuelle RACB en cours de validité.</i>
--	--

Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Lic :	Signature du Com. Sportif Pour validation des documents reçus de l'organisateur.

Formulaire 2 : Demande d'un titre de participation (valable pour un meeting)

 <p>Association Sportive Automobile Francophone</p>	<p>A payer en même temps que le droit d'engagement A renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité.</p> <p>-----</p> <p>Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant de l'année 2022, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAF, pourront comptabiliser, aux Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP-.." pour autant qu'ils communiquent le résultat y obtenu, au secrétariat de l'ASAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.</p>	<p>Réservé au secrétariat de l'ASAF</p> <p>N° 2022</p> <table border="1" style="width:100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> <td style="width:25%;"></td> </tr> </table> <p>N° du T.P. pour l'épreuve :</p> <table border="1" style="width:100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width:33%;"></td> <td style="width:33%;"></td> <td style="width:33%;"></td> </tr> </table>							
<p>Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be</p>									

Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES

Nom de l'épreuve :	Date :
---------------------------	---------------

Type de titre de participation souhaité	<input type="checkbox"/> TP-L (15 €)			<input type="checkbox"/> TP-B (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A3 (50 €)
Certificat médical (Médecin de famille) / Expérience requise (voir au verso)	NON / NON			OUI / OUI	OUI / OUI	OUI / OUI

Province :	Je possédais une licence l'année précédente ou avant : OUI / NON
Nom :	
Prénom :	Sexe : H F
Rue :	N° : Bte :
Pays :	Localité :
Né(e) le :	Nationalité :
Téléphone fixe :	Permis de conduire : OUI / NON
E-mail :	Depuis + de 3 ans : OUI / NON
	GSM : /

Age minimum : 18 ans.

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

(8) l'ASAF et les CSAP ;
 (9) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
 (10) le ou les organisateurs de la manifestation ;
 (11) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
 (12) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
 (13) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
 (14) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- e. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- f. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illicites ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- g. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- h. **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours :** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

- Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
- J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la **déclaration relative à la vie privée** et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère.
La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
- Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

J'atteste sur l'honneur être **apte à la pratique du sport automobile**/karting**** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote**/copilote**.
 (** Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur et, le cas échéant, du représentant légal, précédée de la mention « lu et approuvé » :
 Fait à, le/..../.....

<p>ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE Cette attestation est valable 3 mois et n'est pas obligatoire pour un «TP-L»</p>	<p>Si la prise de décision nécessite des examens ou tests supplémentaires, prière de compléter le cadre ci-dessous : Examen « cardio » obligatoire pour les 45 ans et plus Si examen(s) prescrit(s), utiliser le(s) formulaire(s) ASAF. (www.asaf.be)</p>												
<p>Je soussigné, Dr....., déclare que, ci-dessus plus amplement identifié(e), a bien subi les examens médicaux réglementaires et que son état de santé ne présente aucune contre-indication à la pratique du sport automobile** - du Karting en compétition**.</p> <p>** Biffer éventuellement les mentions inadéquates</p> <p>Date, signature et cachet du médecin examinateur :</p>	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width:30%;">ECG d'effort :</td> <td style="width:30%;">OUI / NON</td> <td style="width:40%;">Si oui, valable jusqu'au 31/12/20.... (Validité Maximale : 2 années civiles)</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Date, signature et cachet du CARDIOLOGUE :</td> </tr> <tr> <td>Examen ophtalmo :</td> <td>OUI / NON</td> <td>Si oui, valable jusqu'au 31/12/20....</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Date, signature et cachet de l'OPHTALMOLOGUE :</td> </tr> </table> <p>Remarque</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> INAPTE AU PILOTAGE (= copilote uniquement) <input type="checkbox"/> SURVEILLANCE MEDICALE <input type="checkbox"/> LICENCE "HANDI" 	ECG d'effort :	OUI / NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/20.... (Validité Maximale : 2 années civiles)	Date, signature et cachet du CARDIOLOGUE :			Examen ophtalmo :	OUI / NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/20....	Date, signature et cachet de l' OPHTALMOLOGUE :		
ECG d'effort :	OUI / NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/20.... (Validité Maximale : 2 années civiles)											
Date, signature et cachet du CARDIOLOGUE :													
Examen ophtalmo :	OUI / NON	Si oui, valable jusqu'au 31/12/20....											
Date, signature et cachet de l' OPHTALMOLOGUE :													

Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Lic :	Signature du Com. Sportif Pour autant que l'attestation d'aptitude, ci-contre, soit signée.
-------------------------	--------	-------------	--

